

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

2 October 1990

Doc. 6322

MOTION FOR A RECOMMENDATION

on the mental/physical, social
and economic effects of the climacteric
presented by Mr PALACIOS and others

The climacteric (menopause or andropause) is not just a time of life. It consists essentially of hormonal changes which affect the human organism to a greater or lesser degree, both mentally and physically, and women more particularly.

There is, however, no special medical provision for treating what is a complex syndrome, so treatment is partial and tends to address a particular mental or motor problem. Equally, the approach is often inappropriate, sufferers — mostly women — being shuttled from one medical service to another at needless expense.

It is accordingly suggested that :

1. an expert committee be set up to study the mental/physical, social and economic effects of the climacteric, with special reference to the menopause, whose symptoms are more marked, commoner and more readily assessable ;
2. a report and appropriate recommendations be drawn up for discussion in committee and submission to the Parliamentary Assembly for debate.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

2 octobre 1990

Doc. 6322

PROPOSITION DE RECOMMANDATION

relative aux effets psychophysiques, sociaux
et économiques du syndrome du climatère
présentée par M. PALACIOS
et plusieurs de ses collègues

La phase de la vie qu'on définit comme le climatère (ménopause et andropause) ne constitue pas uniquement une étape chronologique. Tout au contraire, elle se caractérise, fondamentalement, par des altérations hormonales et évolutives qui se répercutent, avec plus ou moins d'intensité, sur l'organisme humain, tant dans sa sphère psychique que physique, avec une incidence toute particulière pour les femmes.

Le syndrome complexe de la ménopause et de l'andropause ne fait cependant pas l'objet d'une assistance sanitaire spécifique et on s'occupe donc de ces patients dans le domaine des atteintes psychologiques ou des altérations de l'appareil moteur, étant donné que seuls les aspects partiels du syndrome sont traités. D'autre part, ce syndrome est fréquemment envisagé d'une façon inadéquate, ce qui provoque maintes fois le renvoi des personnes affectées — dans la plupart des cas des femmes — d'un service sanitaire à l'autre avec pour conséquences des frais sanitaires disproportionnés et souvent inutiles.

En conséquence, il est proposé :

1. de créer une commission d'experts pour analyser les effets psychophysiques, sociaux et économiques du syndrome du climatère en portant une attention spéciale au syndrome féminin de la ménopause, qui est le plus intense, commun et évaluable ;
2. d'élaborer un rapport, suivi des recommandations appropriées, afin qu'il soit étudié en commission et présenté à l'Assemblée parlementaire pour débat.

Signed : *Signé :*

Palacios, Helgadottir, Harms, García Manzanares, Håvik, Díaz, Haas-Berger, Haller, Pini, Gaminde, Guirado, Aure, Gjörv, Baarveld-Schlaman